



Paris, le 6 septembre 2011

Bonifications d'ancienneté au titre de 2010

Un mois pour tous !

La RGPP a déshabillé l'ensemble des services RH du ministère, tant au niveau central que dans les services déconcentrés.

Face à ce constat alarmant, la DRH a décidé de mettre fin au système inéquitable et discriminant d'attribution des mois de bonification.

Rappel des anciennes règles :

- limitation à 10 % des agents bénéficiant de + 2 ou + 3 mois
- au moins 70 % des agents à + 1 mois

Certains services profitaient de ce dispositif pour ne pas attribuer de bonifications aux agents. Par ailleurs, l'attribution se faisait tellement tardivement que ceux qui proposaient les bonifications n'avaient aucune idée des activités de l'agent à l'époque de l'année de leur rattachement...

En groupe d'échange du 6 septembre, la DRH propose de corriger en 2010 ces règles dogmatiques.

Nouvelle règle pour 2010 :

L'agent dont la valeur professionnelle a donné satisfaction peut bénéficier d'une réduction d'ancienneté d'au moins un mois dans la limite de l'enveloppe disponible.

Ainsi la situation insoutenable provoquée par la RGPP -dans le cas présent à l'encontre des agents des bureaux du personnel- aura ... un effet positif (!), en l'occurrence l'attribution d'un mois de bonification pour tous !

C'est une véritable avancée qui répond à nos revendications et à nos nombreuses interpellations ; nous ne pouvons que nous en féliciter.

La FEETS-FO et ses Syndicats nationaux resteront vigilants sur la bonne application de ce texte pour que chaque agent bénéficie ainsi effectivement de sa bonification sans subir de discrimination.